

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2024-A-017 portant désignation de Monsieur Claude BEAUFILS comme référent déontologue, laïcité et signalement

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code général de la fonction publique ;

VU la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique ;

VU la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 34 ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

VU le décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 modifié relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n°83-635 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 modifié relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

VU le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;

VU le décret n°2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;

VU le décret n°2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte ;

VU la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique ;

VU la délibération n°2022-D-064 du CDG34 portant mutualisation du référent déontologue et laïcité avec le CDG09 ;

VU la délibération n°2023-D-049 du CDG34 portant externalisation du référent signalement ;

CONSIDERANT

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur Claude BEAUFILS a fait l'objet d'une lettre de mission pour ses fonctions de référent déontologue et laïcité en date du 17 février 2023, ainsi que d'une lettre de mission pour sa fonction de référent signalement en date du 17 janvier 2024.

En effet, le parcours professionnel et les fonctions précédemment occupées par Monsieur Claude BEAUFILS le qualifient particulièrement pour ces fonctions et la déclaration d'intérêt effectuée atteste de l'absence de conflit d'intérêts.

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur Claude BEAUFILS est désigné en qualité de référent déontologue et laïcité.

Article 2: Monsieur Claude BEAUFILS est désigné en qualité de référent signalement.

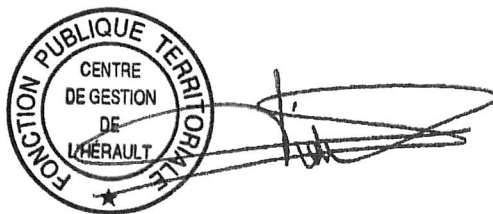
Article 3: La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault et affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34).

Fait à Montpellier,

Le 22/03/2024.

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 22/03/2024 et de sa publication le 22/03/2024.